



La Forêt Sanctuaire® : Lettre d'information du 2ème trimestre 2024



Forêt Sanctuaire

Nous avons le plaisir de vous adresser la 2ème lettre d'information de l'année 2024. Et en avant première découvrez notre nouveau site Internet
www.foretsanctuaire.org



LA FORET SANCTUAIRE : PANORAMA

La création de Forêts Sanctuaires interroge encore beaucoup d'élus. Un maire peut-il créer un site cinéraire isolé ? Oui ! Une forêt Sanctuaire est-elle légale en France ? Oui !

Qu'en pense la population ? En 2005, 49% des français optaient pour la crémation. En 2019 ce chiffre grimpe à 62%.

[En savoir plus.](#)



PROJET EN COURS DE REALISATION

Bitche, ville de 57000 habitants située en Moselle, est la 4ème commune de France à se doter d'une Forêt Sanctuaire. Retour sur une aventure débutée fin 2023 qui verra l'accompagnement de l'équipe municipale par l'association "Au-delà des Racines" dès ce 2ème trimestre 2024.

[En savoir plus](#)



NOUS AIDER—NOUS SOUTENIR

Nous l'évoquions dans notre lettre du 1er trimestre, 2024 sera l'année de la montée en puissance des projets.

Pour ce 2ème trimestre, plus de 10 communes sont partantes pour installer une Forêt Sanctuaire sur leur territoire.

Ce sont des évolutions tant sociétales qu'environnementales fondamentales.

[En savoir plus](#)



CALENDRIER—ÉVÈNEMENTS

Dans cette rubrique, vous trouverez le bilan des évènements passés et ceux à venir en 2024.

[En savoir plus](#)

Au-delà des Racines

9 rue de Hattisheim - 67118 Geispolsheim

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

